

**ASSURANCE  
CHANGE  
CONTRAT**

**VOUS**

**VOUS SIGNEZ UN CONTRAT  
EXPORT EN DEVISES**

**NOUS**

**NOUS NEUTRALISONS  
LE RISQUE DE CHANGE**

**COUVERTURE À HAUTEUR  
DE 100 % DE LA PERTE  
DE CHANGE**



Produit proposé par Bpifrance Assurance Export qui assure, au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'État, votre activité export.

# VOUS

## Souhaitez exporter en devises sans subir le risque de change

### VOTRE PROJET

Vous êtes sur le point de signer un contrat export en devises.

Entreprise titulaire d'un Pass Export ou part française minimum de 20 %.

### VOTRE ENTREPRISE

Société implantée en France, concluant un contrat d'exportation en devises (hors opérations de négoce international).

# NOUS

**Avec l'Assurance Change Contrat, nous vous permettons de figer un cours de change avant la signature du contrat commercial ou, au plus tard, dans les 15 jours suivant sa signature**

### CARACTÉRISTIQUES

- **Devises garanties** : Dollar US, Livre sterling, Franc suisse, Dollar canadien, Dollar de Singapour, Yen, Couronne norvégienne, Couronne suédoise, Couronne danoise, Dollar australien, Dollar néo-zélandais.
- **Montant maximal garanti par transaction** : 15 M€
- **Cours à terme garanti déterminé à partir** :
  - du cours au comptant de la devise au jour de la fixation du cours garanti ;
  - de la durée nécessaire pour l'obtention de l'entrée en vigueur du contrat = durée de validité (6, 9 ou 12 mois) ;
  - de l'échéancier contractuel de paiement
- **Coût** : prime en fonction de la devise garantie, de la durée de validité, payable dès la fixation du cours garanti (minimum de prime : 150 €)
- **Garantie irrévocable**, dès la fixation du cours garanti

### ATOUTS : SIMPLICITÉ, RAPIDITÉ

- **Couverture de 100 %** de la perte de change constatée aux échéances de paiement par rapport au cours à terme garanti
- **Souplesse** en cas de décalage d'échéancier
- **Gestion en mode déclaratif** dans le cadre d'une police d'abonnement préalablement signée par l'exportateur :
  - avant la date souhaitée pour la fixation du cours garanti : envoi par e-mail d'un formulaire de demande de souscription de garantie à : **assurance-export-change@bpifrance.fr** (disponible sur le site bpifrance.fr) ;
  - en retour, envoi par Bpifrance d'une notification d'agrément

**Pour contacter Bpifrance de votre région : [bpifrance.fr](https://www.bpifrance.fr)**

**E-mail : [assurance-export-change@bpifrance.fr](mailto:assurance-export-change@bpifrance.fr)**